

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012

L'an deux mil douze, le vendredi quatorze décembre à dix huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur Poniatowski.

Etaient présents :

MM. Roland GUICHARD, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Jean DELIGNIERES
(Vice - Présidents)

MMES et MM, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAUT, Loïc LE BIHAN, José LOHYER, Christian DEGAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

M. Bruno MACE pouvoir à M. HUNAUT
M. Hubert TARDIF pouvoir à M. PASSANT
Mme. Elodie THABOUREY pouvoir à Mme VILLALARD
M. Pierre AUSSEL pouvoir à M. DELIGNIERES
Mme. Nicole DODRELLE pouvoir à M. GUICHARD
M. Michel MANCHET pouvoir à Mme MORVAN
Mme. Michèle BOUCHET pouvoir à M. LE BIHAN

Secrétaire de séance : Loïc LE BIHAN

La séance est ouverte à 18 heures.

1. Procès verbal de la réunion du 22 juin 2012

Le procès verbal de la réunion du 22 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2013 (Délibération 2012/12/01)

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption du budget primitif.

DONNEES SUR LE CONTEXTE BUDGETAIRE

L'année 2012 est marquée par la mise en œuvre du Fonds de Péréquation intercommunal et communal. Le poids financier correspondant augmentera progressivement dans les prochains exercices.

Parallèlement, on peut constater une suppression de certains financements, ce qui aura un impact sur la section de fonctionnement du budget 2013.

Exercice 2012 :

La Communauté de Communes a assuré le service d'instruction du droit des sols, le portage des repas à domicile pour les personnes âgées, l'action anti-graffitis, l'aide à la voirie par le fonds de concours, le soutien à l'activité piscine par une participation aux tickets d'entrée et pour la première fois en 2012, la lutte contre les dépôts sauvages.

La fête des jeux en bois a été organisée début février et a encore une fois connu un vrai succès.

Par ailleurs, la Communauté de Communes prend en charge les contrats de maintenance et de télé alarme pour toutes les communes. Elle a participé en 2012 aux activités d'organismes tels que le syndicat pour la gestion de la fourrière départementale et l'harmonie intercommunale.

Elle a assuré, par l'intermédiaire du syndicat TRI-OR, sa compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les numéros 7 et 8 de la revue intercommunale « Le Lien » sont parus en 2012.

Le budget 2012 sera clôturé mais des arbitrages devront être effectués pour celui de 2013.

Prévisions 2013 :

L'élaboration du budget se fait d'une part sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2013 qui seront communiquées dans le courant du premier trimestre par la Direction Générale des Impôts

Il est proposé à l'assemblée d'examiner successivement la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Sur le budget d'investissement 2013 :

Il est proposé, comme les années précédentes, de limiter les investissements afin de reconstituer les fonds nécessaires aux besoins d'une deuxième tranche de vidéo protection dans les exercices prochains. Sur ce plan, les besoins des différentes communes sont en cours de recensement.

Investissement recettes :

Elles se composent :

- De l'excédent capitalisé
- Du fonds de compensation TVA
- De l'autofinancement

Investissement dépenses :

- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition de matériel festif
- Etudes liées à la 2^{ème} tranche de vidéo-protection

Sur le budget de fonctionnement 2013 :

Les actions initiées seront poursuivies :

- Le service Instruction du Droit des Sols
- Lutte contre les graffitis

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Fonds de concours voirie
- Le service de portage de repas
- Les contrats de maintenance et de téléalarme pour l'anti intrusion
- La participation piscine
- La fête intercommunale des jeux en bois

Fonctionnement recettes :

Elles se décomposent en :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Cette recette équilibre la dépense correspondante
- Les remboursements sur salaire :
 - des communes suite à la mise à disposition de la secrétaire pour des replacements.
- Les impôts locaux
- Les dotations et fonds de péréquation
- Les recettes liées aux prestations de services (portage de repas)

Fonctionnement dépenses :

Elles se décomposent en :

- Frais de personnel :
 - Une secrétaire à temps complet.
 - Deux instructeurs du droit des sols à temps complet
 - Un agent social pour le portage des repas à temps complet
 - Un chauffeur livreur pour le portage des repas à temps partiel (20h hebdomadaires) et un chauffeur livreur remplaçant
 - Un directeur pour 10h par semaine
- Action contre les graffitis
- Fonds de concours voirie
- Participation à la piscine
- Prise en charge des contrats de maintenance et de téléalarme pour l'anti intrusion
- Organisation de la fête des jeux en bois
- Portage des repas à domicile
- Adhésion aux différentes structures intercommunales : fourrière, TRI-OR, Syndicat de la Vallée de Chauvry....
- Harmonie intercommunale
- Fonds de péréquation communal et intercommunal

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote.

Monsieur Hunault souhaiterait qu'un résumé des travaux de la Commission Consultative dans l'Environnement soit fait régulièrement.

Certaines difficultés concernant la vidéo surveillance sont évoquées, notamment en ce qui concerne les communes de Presles et de Parmain. En effet, bien que différents délits aient pu être constatés grâce aux caméras de vidéo surveillance, le manque de visibilité et de netteté des images ne permet pas d'entamer des poursuites.

Il en est de même pour la ville de Parmain.

Une réunion du groupe de travail vidéo protection va être organisée très prochainement afin de faire un point avec le bureau d'études.

Sur l'Isle Adam, le constat est plus optimiste, les images étant parfaitement nettes et exploitables. Monsieur Gillis précise que le répartiteur se situe dans le clocher de l'église de l'Isle Adam, ce qui peut expliquer les difficultés de réception des autres communes.

Monsieur GUICHARD souhaiterait un report des images de la nuit, de 20h à 8h par exemple afin de permettre une visualisation dans la journée.

Monsieur PONIATOWSKI invite les maires des autres communes à venir examiner et tester les installations présentes à L'Isle-Adam.

3. Augmentation du prix du repas facturé (Délibération 2012/12/02)

Par délibération en date du 29 juin 2009, dans le cadre de sa compétence en matière de services sociaux et d'accès aux services publics de proximité, et en particulier les actions destinées à améliorer la coordination des moyens communaux, la Communauté de Communes a mis en place un service de portage de repas à domicile en liaison froide. Ce service a été effectif dès le mois de septembre 2009.

Ce service est réservé aux personnes âgées des communes membres dès lors que la demande concerne la liaison froide. Le repas est fourni sans interruption toute l'année et 7 jours sur 7. Il comprend le pain, une entrée, un plat, un fromage et un dessert.

La Communauté de Communes ne participe pas sur le prix du repas qui est totalement répercuté tant pour le prix d'achat du repas que pour les frais relatifs aux transports, au personnel, etc...

Ainsi pour tenir compte des différentes augmentations et charges de personnel et coûts liés à l'utilisation d'un véhicule, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir fixer le prix du repas à 7,50 € à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président



Axel PONIATOWSKI